



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00694510-DE

Publié le : 06/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 43. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

Délibération n° 2022/006945

Relations Internationales

Attribution de subventions pour des projets internationaux

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à deux associations qui portent un projet culturel international. Le Chœur Schütz prépare en effet un concert en co-production avec le Kantatenchor de Fribourg, notre ville jumelée allemande. La MJC de Clairs Soleils, quant à elle, organise un projet sportif et culturel en Thaïlande pour 6 jeunes pratiquants de kick boxing.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certaines manifestations culturelles et sportives internationales organisées par les associations bisontines.

A ce titre, elle a été saisie de deux demandes :

- **Le Chœur Schütz.**

Ce chœur bisontin a des contacts réguliers de longue date avec le Kantatenchor de Fribourg et des concerts communs sont organisés de temps à autre, notamment à l'occasion d'événements marquants du jumelage entre nos deux villes.

C'est ainsi que le Chœur Schütz a été sollicité par le Kantatenchor pour prendre part aux festivités du 900^{ème} anniversaire de la Ville de Fribourg, qui devait être fêté tout au long de l'année 2020.

Les deux ensembles, accompagnés par la Camerata Academica de Fribourg et un quatuor de solistes, avaient prévu de présenter la Messe en Ut de Mozart et le Psaume 95 de Mendelssohn en octobre 2020 à Besançon ainsi qu'à Fribourg.

En raison de la crise sanitaire, le Chœur Schütz de Besançon s'est trouvé dans l'obligation de reporter à 2021 puis à 2022 ce projet de concert en co-production avec le Freiburger Kantatenchor. Ce projet verra enfin sa concrétisation le samedi 29 octobre 2022 au Grand Kursaal de Besançon. Le programme sera également interprété à Ihringen le 22 octobre et à Fribourg le 23 octobre.

Le Chœur Schütz sollicite la Ville pour l'aider à financer l'organisation de ce concert qui implique notamment des frais de déplacements pour aller jouer à Fribourg et d'hébergement du chœur allemand, lors d'un week-end de répétition commune, en septembre, dans les environs de Besançon.

Le budget de ce concert bisontin se monte à 16 650 € et la Ville est sollicitée pour apporter une aide financière et/ou une aide en prestations de communication.

Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 500 € au Chœur Schütz** pour ce projet et de prendre en charge l'impression des affiches, flyers et programme pour le concert bisontin.

- **La MJC des Clairs Soleils**

La MJC des Clairs Soleils accueille des jeunes sur différents volets: l'accompagnement à la scolarité, le centre de loisirs et le club de boxe KBCS Kick Boxing Clairs Soleils.

Six de ces jeunes ont décidé avec l'aide de deux éducateurs de monter un projet en Thaïlande. Ce séjour sera culturel et sportif et il aura lieu du 21 octobre au 6 novembre 2022. L'objectif pour les participants est de s'imprégner d'une nouvelle culture, de découvrir le patrimoine thaïlandais mais aussi de responsabiliser les jeunes, en développant leur autonomie, loin des familles, et de créer une cohésion de groupe. Durant une semaine, les jeunes vont également s'entraîner dans un camp de boxe thaïlandaise traditionnelle tenu par le champion du monde belge Youssef Boughanem (22 fois champion du monde) qu'ils ont déjà rencontré durant un stage en France.

Ce sont les jeunes qui ont construit et élaboré le projet pendant deux ans, déterminant les lieux à visiter et recherchant des sources de financements possibles. C'est ainsi qu'ils se sont engagés dans le dispositif « à tire d'aile » (1 800 € perçus) et qu'ils ont déposé une demande de financement à la CAF du Doubs, obtenant 10 000 € après présentation du projet à un jury. D'autres actions seront menées d'ici le départ pour abonder le budget qui se monte à 19 200 €.

Le groupe profitera également de ce séjour pour apporter des fournitures scolaires collectées à Besançon à un orphelinat sur place.

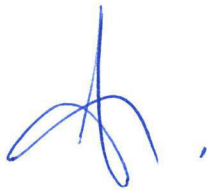
L'aide de la Ville est sollicitée pour aider au financement de ce séjour. Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 200 € à la MJC Clairs Soleils** pour donner un coup de pouce au projet.

En cas d'accord, la somme totale de 2 700 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0022204.10069 inscrite au budget primitif de l'exercice.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :

- **1 500 € au Chœur Schütz pour l'organisation des concerts donnés à Fribourg et à Besançon avec le Kantatenchor de Fribourg,**
- **1 200 € à la MJC Clairs Soleils pour l'organisation d'un séjour culturel et sportif en Thaïlande pour un groupe de 6 jeunes et 2 accompagnateurs.**

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAFF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.